Zeitschrift: Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare, Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de Documentation

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation

Band: 29 (1953)

Heft: 4

Artikel: Le problème de la documentation

Autor: Frachebourg, C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-771353

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE PROBLÈME DE LA DOCUMENTATION

C. Frachebourg, Berne

Parler dans cette revue des problèmes de la documentation présuppose que le terme documentation est déjà clairement compris. S'il y avait divorce entre le monde des bibliothèques et celui de la documentation, il faudrait bien poser le problème de cette dernière d'une façon nette. Mais ce n'est pas le cas. A Vienne, en juin 1953, la délégation allemande à la FID a été chargée d'étudier ce qu'est la documentation tant il y a dépendance étroite entre elle et le monde des bibliothèques.

C'est donc un problème professionnel que je me risque à soulever ici, sans vouloir prendre trop de risques au dam des uns et à la satisfaction des autres, pour essayer de franchir le point mort auquel nous sommes arrivés aujourd'hui. Où et quand finissent les problèmes qui sont du domaine de la bibliothèque et ceux de la documentation? Je propose cette définition: en principe les tâches d'une bibliothèque sont celles qui peuvent être accomplies par des bibliothécaires ayant une formation professionnelle. En revanche, les problèmes de documentation nécessitent l'homme de métier, disons un spécialiste (chimiste, physicien, mathématicien, juriste, électricien, etc.). A ce moment-là il y a partage des compétences entre le bibliothécaire de métier et le spécialiste. Comme les connaissances professionnelles de ce dernier sont décisives, c'est bien de documentation que l'on peut parler au sens restreint du mot, par opposition au terme « bibliothèque ».

J'ai proposé ci-dessus une définition de principe, mais en réalité, et pour l'instant, il s'agit d'une question de nuance plus ou moins prononcée, suivant les pays. Dans les pays latins, on peut dire que l'activité des bibliothèques englobe la documentation, car la documentation spécialisée reste peu développée du fait de l'activité industrielle est moins prononcée de ces pays. Dans les pays nordiques, au contraire, qui peuvent mettre des moyens financiers beaucoup plus élevés à la disposition de la recherche scientifique et de la recherche documentaire, il en va autrement. C'est ainsi que peut s'expliquer dans les pays latins la tendance des bibliothécaires à garder jalousement pour eux tous les problèmes de la documentation et à n'y tolérer qu'avec beaucoup de peine l'immixtion de l'industrie, du commerce, de l'administration, de l'organisation de bureau, même quand il s'agit d'une documentation spécialisée.

Or si le bibliothécaire peut faire de la documentation elle ne sera jamais qu'une documentation *générale*, la documentation *spécialisée* demandant une formation professionnelle (pour le métier en question). Nous touchons ici le point où divergent la documentation générale assurée par le bibliothécaire et la documentation spécialisée basée davantage sur les connaissances techniques que sur les connaissances bibliothéconomiques. Illustrons la différence par un ou deux exemples. Seul un pharmacien pourra établir une documentation de pharmacopée; seul un chimiste pourra documenter la chimie; seul un électricien pourra s'occuper d'électrotechnique, etc. Jusqu'à quel point le bibliothécaire peut-il faire de la documentation spécialisée? Cela dépend de son aptitude, de sa formation en dehors de sa profession de bibliothécaire, un peu aussi de l'intérêt qu'il y porte. Car on trouve des non-professionnels qui en savent autant que des professionnels, sinon plus. Disons que la documentation spécialisée peut s'étendre très loin dans chaque domaine, si loin même que le travail de bibliothécaire devient vraiment une chose secondaire n'ayant plus qu'une attache historique avec la documentation. Ainsi que le démontrait le grand documentaliste que fut le Belge Otlet, un document ne doit pas être nécessairement écrit. Un objet de musée ou d'exposition, une réclame illustrée, une photo de machine, voire une locomotive peuvent être considérés comme documents dans certains circonstances.

L'exemple suivant prouve bien que la documentation spécialisée échappe au domaine des bibliothèques: Une administration européenne des télégraphes et téléphones a poussé sa documentation spécialisée si loin qu'il lui faut non seulement un technicien-documentaliste pour tout le domaine des télécommunications, mais aussi un pour tout ce qui touche au télégraphe et téléphone, un troisième pour la radio, un quatrième pour la télévision. Ces techniciens ne se bornent pas à établir des cartes de documentation et des fichiers: *ils confectionnent des dossiers conservés dans des cartables, chacun d'eux donnant l'état exact du développement de la matière en cause.* Ainsi, le dossier sur les condensateurs électrolytiques donnera l'état exact des derniers perfectionnements connus sans que celui qui consulte ce cartable ait besoin de recourir à des livres, des périodiques ou des fiches.

Celui qui entreprendra une recherche technique dans cette entreprise ne fera rien sans avoir au préalable étudié le dossier en question. Vue sous cet angle, la documentation entre en fait dans le domaine de l'organisation industrielle beaucoup plus que dans

celui de la bibliothèque. Si l'on ajoute à cela le fait que la documentation spécialisée nécessite une mise à jour continuelle et jusque dans les détails des indices décimaux, *on comprendra que les documentalistes spécialisés soient en fait assez loin du bibliothécaire.*

A mon avis, le problème de la documentation dans sa solution finale est clair, mais les solutions transitoires actuelles ne le sont pas. Jusqu'à ce que nos institutions industrielles, commerciales, administratives et techniques aient admis partout la création de postes de documentalistes du type de ceux décrits plus haut, le système actuellement en vigueur, où le préposé doit posséder environ 50 % de connaissances de la bibliothèque et 50 % de connaissances professionnelles, restera la solution la plus courante. Pour le moment, nous en sommes à un stade de collaboration entre la tradition conservée par nos bibliothèques et une tendance nouvelle qui n'est pas encore très précise, mais qui le deviendra suivant le développement des circonstances.

Comptes de l'Association des bibliothécaires suisses pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1952

COMPTE D'EXERCICE

Dépenses	frs	frs
Cotisations payées		155.—
« Nouvelles » Impression	5 454.15	
Contribution ASD	1 544.60	3 909.55
Bulletins de prêt interurbain		
Impression: bulletins et directives	8 337.40	
Vendus par B.N.	6 294.60	2 042.80
Assemblée générale: Dépenses	1 167.65	
Recettes	825.—	342.65
Débours et frais divers:		
Economat, matériel	350.85	
Taxes postales CCP.	34.20	
Délégué Österr. Bibliotheken	150.—	
Arbeitstagung für Volksbibliotheken, frais de port, divers	225.55	760.60
Profit de l'année 1952		360.—
		7 570.60

Recettes	frs	frs
Cotisations encaissées (membres individuels et collectifs)		4 786.05
Ventes de publications par la B. N. . . .	7 576.50	
./. bulletins prêt inter.	6 294.60	1 281.90
Abonnements « Bücherlisten »		120.60
Ventes « Leitfaden »		1 227.50
Session d'examens: Recettes	410.—	
Dépenses	382.50	27.50
Intérêts du carnet d'épargne		127.05
		7 570.60

COMPTE CAPITAL

Capital au 31. 12. 1952 .	frs. 8 959.86	Capital au 1. 1. 1952 . .	frs. 8 599.86
		Augmentation exerc. 1952	« 360.—
			frs. 8 959.86

BILAN 1952

Compte de chèques post.	frs. 4 753.01	Capital ABS au 31. 12. 52	frs. 8 959.86
Avoir en Banque . .	« 7 347.30	Fonds Répert. périod. RP. IV	3 140.45
	frs. 12 100.31		frs. 12 100.31

COMPTE DU RP IV

Indemnités p. rédaction	frs. 5 838,85	Capital au 1. 1. 1952 . .	frs. 979.30
Solde capital au 31. 12. 52	« 3 140.45	Contributions des Universités	8 000.—
	frs. 8 979.30		frs. 8 979.30

Genève, le 15. 7. 1953 Le Trésorier d l'ABS : *M.-A. Borgeaud*

ECHOS

Ausland — Etranger

Die städtischen Büchereien der Gemeinde Wien

Bei den Verhandlungen des « Public Libraries Committee » der FIAB (IFLA), wie die Kommission nun offiziell heißt (vergl. den Bericht des Präsidenten in den Nachrichten 1953 No. 3), waren leider keine österreichischen Volksbibliothekare anwesend. So stattete denn eine Gruppe der Kommissionsmitglieder außer Programm der Zentralverwaltung der Wiener städtischen Büchereien an der Schmidgasse 18 einen Besuch ab. Dr. Müller, ihr Leiter, und seine Assistentin Frau Dr. Reinemer empfingen uns aufs freundlichste und gaben uns einen Überblick über die Organisation ihres weitverzweigten Bibliotheknetzes.